

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS

Question n° 141—M. Paproski:

1. En les classant suivant leur pays d'origine, combien de personnes ont été admises au Canada à titre d'immigrants reçus au cours de chacune des années suivantes: 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. En les classant suivant leur pays d'origine, combien ont été refusées au cours de chacune des mêmes années?

3. En les classant suivant leur pays d'origine, quelle était la province de destination finale de celles qui ont été acceptées dans les années susmentionnées?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS AU SACO

Question n° 195—M. Lewis:

1. En 1967, 1968 et 1969, quelles subventions le gouvernement fédéral a-t-il accordées au SACO, l'organisme privé qui accorde une assistance technique aux pays d'outre-mer?

2. Qui sont les dirigeants et les administrateurs du SACO, et quels organismes commerciaux représentent-ils?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MENACE DE GRÈVE DES CONTRÔLEURS DU TRAFIC ET L'INTERVENTION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, notamment l'impasse actuelle dans les pourparlers entre le Conseil du Trésor et l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien. Cette impasse s'est aggravée à la suite de l'intervention injustifiée du ministre des Transports sous forme de déclarations publiques au sujet des méthodes légitimes de négociation et de remarques qui ne tiennent nullement compte de la sécurité publique puisqu'il veut maintenir les services par des moyens de fortune dans le cas d'une grève, en dépit de l'engagement qu'il avait pris envers la Commission des relations de travail dans la Fonction publique le 31 juillet 1969 au sujet d'une grève légale.

Les retards du Conseil du Trésor et l'intervention inopportune du ministre des Transports mettent si sûrement en question la bonne foi du gouvernement, qu'un règlement par la négociation pourrait fort bien être

impossible, et la Chambre devrait maintenant songer à d'autres modes de règlement. Je vous le signale, monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'en vertu du Règlement, il doit se contenter de faire à la Chambre la déclaration dont il a donné avis et qui se termine par ces mots «devrait maintenant songer à d'autres modes de règlement».

Je l'ai indiqué, le député de Crowfoot a donné l'avis qu'exige l'article 26 du Règlement et j'ai eu le temps d'étudier la motion sous tous ses aspects. Bien que la menace d'une grève des contrôleurs du trafic aérien dans tout le pays soit une question d'importance nationale et d'intérêt immédiat pour tous les députés, je doute fort de l'opportunité de saisir la Chambre de la motion du député en ce moment. J'ai réfléchi à la question très sérieusement et j'en suis venu à la conclusion que les dispositions de l'article 26 ne permettraient pas d'ajourner la Chambre pour la raison invoquée par le député. Cela n'empêche pas le représentant de soulever la question plus tard. Ma décision est simplement que la question ne peut être débattue maintenant.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents n°s 177, 178, 196, 215, 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 242 sont acceptables par le gouvernement.

[Traduction]

LA CARENCE DE VITAMINES A

Motion n° 177—Mme MacInnis:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études qui ont été faites par la Direction des aliments et drogues dans cinq villes canadiennes et qui démontrent que de nombreuses personnes absorbent une quantité insuffisante de vitamines A.

(La motion est adoptée.)

LES RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES—LE MÉMOIRE DU DOCTEUR ELDON BOYD

Motion n° 178—Mme MacInnis:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude spéciale faite par le Dr Eldon Boyd, professeur de pharmacologie à l'université Queen's, sur les nouveaux règlements applicables aux produits pharmaceutiques et préparés à l'intention de la Direction des aliments et drogues du gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée.)